

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 11 août 2020 à 19H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Adoption du règlement 188-2020
 - 4.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 193-2020
 - 4.3 Transfert de propriété à la Municipalité
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Directive de paiement numéro 2 pour les travaux d'amélioration de la route du rang 9 phase 1
 - 5.3 Adjudication de la soumission de l'émission des billets
 - 5.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 841 300 \$
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Adjudication pour les travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable
 - 6.2 Adjudication pour les travaux d'amélioration de la route du rang 9 phase 2
 - 6.3 Mandat à la firme WSP Canada pour la surveillance des travaux du projet d'amélioration de la route du rang 9 phase 2
 - 6.4 Mandat à la firme WSP Canada pour effectuer des relevés de terrain pour la phase 3 d'amélioration de la route dans le rang 9

- 6.5 Mandat à la MRC Beauce-Sartigan pour la surveillance des travaux de pavage de la route du rang Grand Shenley
- 6.6 Proposition de changement de tarif d'Hydro-Québec pour le Centre multifonctionnel
- 7. PERSONNEL
- 7.1 Mise à pied d'un employé
- 8. LOISIRS ET CULTURE
- 9. RAPPORT
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. AUTRES SUJETS
- 12. Période de questions
- 13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-08-233 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2020-08-234 Il est proposé par Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 juin 2020, de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 et de la séance d'ajournement du 14 juillet 2020.

4. LÉGISLATION

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 188-2020

2020-08-235 **Considérant** qu'un avis de motion du règlement 188-2020 a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 juin 2020 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 juin 2020 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 188-2019 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement numéro 188-2020 sur le traitement des élu(e)s municipaux

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 193-2020

Monsieur Shawn Marier donne un avis de motion qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 193-2020 décrétant un emprunt de 273 244 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports du Québec accordée dans le Programme d'aide à la voirie locale volet RIRL.

Monsieur Shawn Marier dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.3. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À LA MUNICIPALITÉ

Sujet reporté

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2020-08-237 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juillet 2020 au montant total de 555 344,09 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	57 384,92 \$
Factures payées :	395 599,98 \$
Factures à payer :	102 359,19 \$

5.2. DIRECTIVE DE PAIEMENT NUMÉRO 2 POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE DU RANG 9 PHASE 1

2020-08-238 **Considérant** les travaux exécutés par la firme Construction Abénakis inc. pour les travaux du projet d'amélioration de la route Phase 1 dans le rang 9 ;

Considérant que la firme Construction Abénakis inc. demande le paiement numéro 2 pour les travaux réalisés en date du 7 août 2020 ;

Considérant que l'ingénieur de la MRC, monsieur Pier-Luc Rancourt, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 537 583,08 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 537 583,08 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la directive de paiement numéro 2 recommandé par monsieur Pier-Luc Rancourt ingénieur, concernant les travaux d'amélioration de la route Phase 1 dans le rang 9.

5.3. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DE L'ÉMISSION DES BILLETS

2020-08-239 **Considérant** les informations suivantes :

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 août 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 août 2020
Montant :	841 300 \$		

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 août 2020, au montant de 841 300 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

34 500 \$	1,44000 %	2021
35 100 \$	1,44000 %	2022
35 900 \$	1,44000 %	2023
36 600 \$	1,44000 %	2024
699 200 \$	1,44000 %	2025
Prix : 100,00000	Coût réel : 1,44000 %	

2 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

34 500 \$	1,54700 %	2021
35 100 \$	1,54700 %	2022
35 900 \$	1,54700 %	2023
36 600 \$	1,54700 %	2024
699 200 \$	1,54700 %	2025
Prix : 100,00000	Coût réel : 1,54700 %	

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 500 \$	1,00000 %	2021
35 100 \$	1,10000 %	2022
35 900 \$	1,20000 %	2023
36 600 \$	1,30000 %	2024
699 200 \$	1,35000 %	2025
Prix : 98,40800	Coût réel : 1,69926 %	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 18 août 2020 au montant de 841 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 185-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5.4. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 841 300 \$

2020-08-240

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 841 300 \$ qui sera réalisé le 18 août 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de
185-2020	841 300 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 185-2020, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 août 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	34 500 \$	
2022.	35 100 \$	
2023.	35 900 \$	
2024.	36 600 \$	
2025.	37 400 \$	(à payer en 2025)
2025.	661 800 \$	(à renouveler)

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 185-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 août 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. ADJUDICATION POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

2020-08-241

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de travaux de réhabilitation et de mise à niveau du réservoir d'eau potable de la Municipalité;

Considérant qu'une entreprise a répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux ;

Considérant que la soumission présentée par l'entreprise a été analysée par la firme d'ingénierie EMS (responsable de l'appel d'offres) et qu'elle a été déclarée conforme ;

Considérant que la firme Construction Aquabec Inc. propose de réaliser les travaux pour un montant de 226 530,00 \$ plus taxes et que la firme d'ingénierie EMS recommande de leur octroyer le contrat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réhabilitation et mise à niveau du réservoir d'eau potable de la Municipalité à la firme Construction Aquabec Inc. pour un montant forfaitaire de 226 530,00 \$ plus taxes conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

Que les travaux seront financés par la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) octroyée à la Municipalité.

6.2. ADJUDICATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE DU RANG 9 PHASE 2

2020-08-242

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de travaux d'amélioration de la route du rang 9 phase 2 ;

Considérant que 9 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants :

Construction Abénakis Inc.	1 154 684,64 \$
9060-1535 Québec Inc. / A.D. Roy	1 414 192,96 \$
Excavation Gagnon & Frères Inc.	1 433 770,10 \$
Giroux & Lessard Ltée	1 475 079,53 \$
Excavation Bolduc Inc.	1 493 848,47 \$

Considérant que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par la firme d'ingénierie WSP (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

Considérant qu'en vertu de la règle du plus bas soumissionnaire, la municipalité accorde le contrat à l'entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme ;

Considérant que la firme Construction Abénakis Inc. propose le prix le plus bas au montant de 1 154 684,64 \$;

Considérant que ces travaux seront financés par règlement d'emprunt et à l'aide du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection du rang 9 phase 2 à la firme Construction Abénakis Inc. pour un montant forfaitaire, incluant toutes les taxes, de 1 154 684,64 \$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

Que le projet est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que les travaux ne peuvent démarrer tant que le règlement d'emprunt ne sera pas confirmé ;

6.3. MANDAT À LA FIRME WSP CANADA POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE DU RANG 9 PHASE 2

2020-08-243

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut effectuer une deuxième phase de travaux d'amélioration de route dans le rang 9 ;

Considérant que la Municipalité a besoin de services d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux ;

Considérant que la Municipalité a fait une demande à la firme d'ingénierie WSP Canada pour déposer une soumission pour les travaux de surveillance ;

Considérant que la firme WSP Canada propose un montant de 24 760 \$ plus taxes pour effectuer les travaux de surveillance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition de la firme WSP Canada au montant de 24 760 \$ afin d'effectuer les travaux de surveillance dans le rang 9 pour la deuxième phase de travaux d'amélioration de route ;

Que le mandat est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

6.4. MANDAT À LA FIRME WSP CANADA POUR EFFECTUER DES RELEVÉS DE TERRAIN POUR LA PHASE 3 D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE DANS LE RANG 9

2020-08-244

Considérant que la Municipalité veut que des relevés de terrain soient faits dans le rang 9 advenant une troisième phase de travaux d'amélioration de la route ;

Considérant que la firme WSP Canada est en mesure de faire les relevés demandés par la Municipalité ;

Considérant que la firme WSP Canada propose d'effectuer le mandat pour un montant de 2 340 \$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme WSP Canada pour effectuer des relevés de terrain dans le rang 9, et ce, pour un montant de 2 340 \$ plus taxes.

6.5. MANDAT À LA MRC BEAUCE-SARTIGAN POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE DU RANG GRAND SHENLEY

2020-08-245

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut effectuer des travaux de préparation et de pavage dans la route du rang Grand Shenley

Considérant que la Municipalité a besoin de services d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux ;

Considérant que le Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan est en mesure d'effectuer les travaux de surveillance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande au Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan de déposer une offre de service à la Municipalité pour effectuer les travaux de surveillance pour le projet de pavage de la route du rang Grand Shenley.

6.6. PROPOSITION DE CHANGEMENT DE TARIF D'HYDRO-QUÉBEC POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2020-08-246

Considérant qu'Hydro-Québec a effectué une analyse des coûts d'électricité du Centre Multifonctionnel ;

Considérant qu'Hydro-Québec propose à la Municipalité un changement de tarif avantageux pour minimiser les coûts de consommation électrique du Centre multifonctionnel ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte le changement de tarif proposé par Hydro-Québec et autorise le directeur général à signer l'entente pour la Municipalité.

7. PERSONNEL

7.1. MISE À PIED D'UN EMPLOYÉ

2020-08-247

Considérant que la Municipalité a des besoins particuliers en termes de main-d'œuvre pour atteindre ses objectifs concernant les travaux publics ;

Considérant qu'un employé temporaire actuellement à l'emploi de la Municipalité ne répond pas besoins exprimés par le département des travaux publics ;

Considérant que l'employé n'a pas un statut permanent et que le responsable des travaux publics ne recommande pas la poursuite de l'emploi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à mettre fin à l'emploi de l'employé temporaire des travaux publics après rencontre avec celui-ci.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2020

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2020-08-248

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h20.

Dany Quirion, maire

Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier